Direction générale
de l'enseignement obligatoire
et de la pédagogie spécialisée
Direction pédagogique

Rue de la Barre 8
1014 Lausanne

Structures scolaires du canton de Vaud et de la Belgique, communauté française

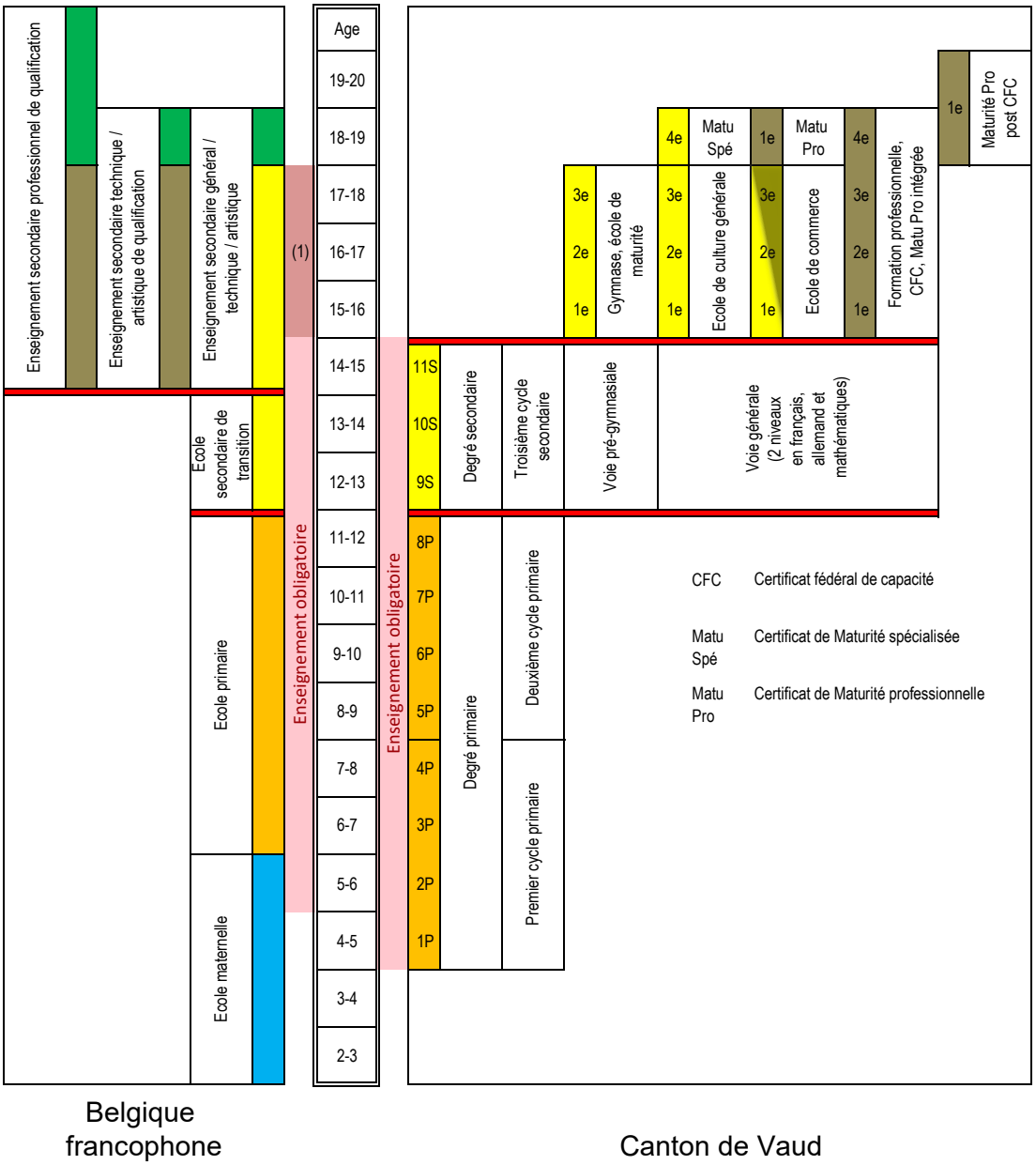

Belgique francophone

Canton de Vaud

Ce schéma simplifié permet de comparer l'âge d'entrée à l'école obligatoire, la durée de cette école obligatoire et le moment où s'effectuent des orientations, ainsi que l'ensemble de l'enseignement secondaire.
Dans le canton de Vaud, les élèves sont orientés en 2 voies à la fin de la 8P. En classe de 11S, un Certificat d'études atteste de la réussite des élèves à la fin du cursus obligatoire et permet de continuer au post-obligatoire. Une transition intermédiaire entre l'école obligatoire et le post-obligatoire offre des possibilités de passerelles.

Source : (Eurydice) https://eacea.ec.europa.eu/national-policies/eurydice/content/belgium-french-community_en
sauf erreur ou omission
Consulté en 11/21

Légende des couleurs
- Petite enfance sous responsablilité
- Enseignement primaire
- Enseignement secondaire général
- Enseignement secondaire professionnel
- Orientation
- (1) Enseignement obligatoire à temps partiel
- Enseignement post-secondaire non supérieur